Copie

Le Soussigné Ministre et Premier Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères a reçu la Note que Monsieur le Chevalier Rodrigues Chargé d'Affaires de S. M. F. F. lui a fait l'honneur de lui adresser le 20 de ce mois, par laquelle il lui exprime quelque surprise de ce que les Autorités de Gênes ne donnent que le titre d'Altesse Impériale à l'Auguste Princesse Dona Maria da Gloria, fille de S. M. l'Empereur Don Pedro, qui est attendue incessamment dans la dite ville.

Le Soussigné, en répondant à cette communication, ne peut se dispenser de faire observer à Monsieur le Chevalier Rodrigues que la Cour de Sardaigne, n'ayant jamais reçu de S. M. l'Empereur D. Pedro aucune notification touchant le titre de Reine de son Auguste Fille Dona Maria da Gloria, ne devoit dans les règles de la stricte étiquette lui reconnaître que le titre d'Altesse Impériale dérivant du titre d'Empereur que S. M. a déjà reconnu à l'Auguste Père de cette Princesse

A Monsieur Le Chevalier Rodrigues, Chargé d'Affaires de S. M. F. F.

en suite de la notification officielle qui lui fut faite à cet égard par S. M. F. l'Empereur et Roi Jean VI de glorieuse mémoire.

Cependant S. M. ne doutant nullement que cette omission ne tardera pas à être reparée et ayant égard à la circonstance particulière que la jeune Reine traverse Ses Etats, a ordonné que, s'écartant pour cette fois-ci des règles prescrites par l'etiquette des Cours, les honneurs Royaux fussent rendus à Sa Majesté la Reine Dona Maria da Gloria.

Le Soussigné prie Monsieur le Chevalier Rodrigues de vouloir bien faire connaître à Monsieur le Marquis de Rezende ces nouvelles déterminations de S. M. et le motif de celles qui avoient été adoptées précedemment, et il saisit cette occasion pour renouveller à Monsieur le Chevalier les assurances de sa Considération tres distinguée.

(signé) De la Tour

De la Secretairerie d'Etat pour les Affaires Etrangères

Turin le 23 Jmbre 1828